

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Sindara : ouverture d'une enquête sur la disparition mystérieuse de 15 000 m³ des grumes



Photo: Abel Eyeghe

15 000 mètres cubes de bois volatilisés à Sindara.

Abel EYEGHE EKORE
Ndendé/Gabon

À Sindara, dans la province de la Ngounié, la disparition mystérieuse de 15 000 m³ de grumes dans un parc à bois, propriété d'une société forestière de

la place, depuis le 20 juin dernier, fait toujours couler encre et salive.

En effet, beaucoup s'interrogent sur le point de savoir comment une opération de cette envergure a pu se dérouler, sans que l'administration des Eaux et Forêts et locale ne soient au courant

de rien. Après le constat d'un huissier de justice sur les lieux du vol présumé, la justice gabonaise a ordonné l'ouverture d'une enquête. Une source sécuritaire proche du dossier explique que c'est au petit matin du 20 juin 2022 que

certaines riverains du parc à bois, étonnés par la rotation effrénée des grumiers sur le site, ont alerté un des responsables de l'entreprise. D'autant que ce parc à bois, tout comme la cargaison des grumes qui s'y trouve, fait l'objet d'un litige judi-

ciaire relatif à l'affaire qui a conduit à l'incarcération à la prison centrale de Libreville, le 24 mai dernier, du directeur général des Forêts, Ghislain Moussavou. Informée de la situation, l'entreprise va dépêcher un huissier de justice sur les

lieux pour établir un constat du vol des grumes, dont la quantité a été estimée à 15 000 m³, après vérification des services compétents. Les résultats de l'enquête en cours en diront davantage sur cette affaire aux contours brumeux.

Port-Gentil : il viole, enceinte sa nièce et écope 10 ans

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

ÉRIC Moukagni, Gabonais, la trentaine révolue, a été déclaré coupable de viol sur mineure de moins de 18 ans et inceste sur la fille de son défunt frère jumeau. Condamné à 10 ans de prison, il devra aussi payer une amende de 200 000 francs à la victime.

Courant 2020, alors que sa nièce âgée de 11 ans vient de s'installer chez lui à l'initiative de la mère de cette dernière, Éric Moukagni prend l'habitude d'entrer discrètement dans la chambre de I.S., pour abuser d'elle la nuit. Grâce au jus de raisin contenant de la drogue, qu'il lui servait souvent à boire, et qui plongeait la fillette dans un profond sommeil. Mais voilà : une nuit, la gamine se réveille et surprend son oncle sur elle. Le lendemain, ce dernier envoie l'enfant en



Photo: Christelle Ntsame

Eric Moukagni à la barre.

week-end chez sa "sœur en Christ", auprès de laquelle elle se confie. Des examens pratiqués sur I.S. révéleront qu'elle est enceinte de près de 6 mois.

Pour le Ministère public, les crimes de viol sur mineure et d'inceste sont établis. L'avocat général, Jean-Pierre Boungoulou, a requis 10 ans de prison et 5 millions d'amende. Commis à la défense, Me Béranger Nze a plaidé l'humanisme de la Cour à l'endroit de son client.

MINISTÈRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES MARCHES PUBLICS

COMMUNIQUE SUR LA PARTICIPATION AUX MARCHES PUBLICS

Dans le but de collecter les noms, prénoms et nationalité des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publier en ligne uniquement les données des bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires, il est porté à l'attention des entreprises que conformément à l'Arrêté conjoint n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 des Ministres chargés de l'Économie et du Budget, la participation aux marchés publics est dorénavant soumise au respect de la procédure suivante :

1. Retrait à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) des formulaires de déclaration de consentement des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de divulgation des bénéficiaires effectifs ;
2. Dépôt à la DGMP desdits formulaires dûment remplis et signés ;
3. Délivrance d'une attestation de dépôt par la DGMP.

Fait à Libreville, le 30 JUIN 2022

Le Directeur Général

Eugène Pénafort MINTSA OYAME